

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 15 juin 2020

Date convocation : 05/06/2020

Excusés - Absents : Américo SOARES (procuration Françoise EMERIAUD).

Secrétaire de séance : Martine DUFOSSE

Compte tenu de l'épidémie de Covid-19, les mesures sanitaires devant être respectées, la réunion se déroule à huis clos.

1 Fonctionnement Maire / Adjoint : Benoît RAVAILHE expose les fonctionnements mis en place entre le maire et les adjoints.

Les adjoints ont délégation de fonction pour assurer le suivi de :

Françoise EMERIAUD, 1° adjointe : Budgets communaux , Action sociale (CCAS), Accueil familial pour personnes âgées et ou handicapées (fonctionnement) , Logements locatifs (gestion des locations)

Jean SOLER, 2° adjoint : Travaux sur les bâtiments communaux (élaboration et suivi), Dossiers d'investissement (élaboration et suivi), Appel d'offres

Martine DUFOSSE, 3° adjointe : Relations avec les associations, Communication municipale, Embellissement, fleurissement du village

Les permanences du Maire sont le lundi matin de 9h à 12h et si besoin sur rendez-vous.

Les adjoints assureront une permanence à tour de rôle le jeudi de 14h à 17h.

2 Compte administratif 2019 : Voté à l'unanimité et présentant les résultats suivants :

	Mandats émis	Titre émis	Solde
Budget Principal			
Fonct.	347 959.37 €	382 277.30 €	34 417.93 €
Investissement	165 607.10€	140 352.73€	- 25 254.37€
Résultat reporté 2018 Fonct.		52 172.45 €	52 172.45 €
Résultat reporté 2018 Invest.	6 917.01 €		- 6917.01 €
Résultat 2019 Fonct.			86 590.38 €
Résultat 2019 Investissement			- 32 171.38 €

Lotissement Puech Redon			
Fonct ; ;	143.08 €	0.60 €	142.48 €
Investissement	33 865.81 €		33 865.81 €
Résultat reporté 2018 Fonct		36 026.34 €	36 026.34 €
Résultat reporté 2018 invest		33 865.81 €	33 865.81 €
Résultat 2019 Fonct			35 883.86 €
Résultat 2019 Invest			/
CCAS			
Fonct .	20 105.72 €	18 321.69 €	- 1 784.03 €
Investissement			
Résultat reporté 2018 Fonct		5 601.12 €	5 601.12 €
Résultat reporté 2018 Inves.		1 321.00 e	650.00 €
Résultat 2019 Fonct.			3 817.09 €
Résultat 2019 Investissement			1 321.00 €

3- Indemnités Maire /Adjoints : Benoît RAVAILHE expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Benoît RAVAILHE soumet au vote l'attribution d'indemnités au maire et aux adjoints à un taux inférieur au taux plafond maximal. Il est voté à l'unanimité des suffrages exprimés (10 Pour et 5 abstentions) l'attribution des indemnités suivantes :

Titre	Nom Prénom	pourcentage indice 1027	Montant indemnité brute
Maire	RAVAILHE Benoît	36,00%	1 400,18 €
1° Adjoint	EMERIAUD Françoise	9,50%	369,49 €
2° Adjoint	SOLER Jean	9,50%	369,49 €
3° Adjoint	DUFOSSE Martine	9,50%	369,49 €
Enveloppe globale mensuelle			2 508,66 €

4-Taux taxes communales 2020 : La taxe d'habitation devant être à terme supprimée sur les résidences principales, les collectivités n'ont plus de pouvoir de décision sur le taux d'imposition à compter de l'année 2020. Seuls les taux de foncier bâti et non bâti sont soumis au vote des conseils municipaux.

Compte tenu des éléments ci-dessus et de l'état de notification des bases pour 2020 fourni par la Direction Générale des Finances Publiques, Monsieur le Maire propose de revaloriser le produit fiscal attendu de 1 %. Les taux suivants sont votés à l'unanimité des suffrages exprimés :

Taxe Foncier bâti 12.77 % ; Taxe Foncier non bâti 61.45 %

5-Commission communale des impôts directs : Suite au renouvellement des conseils municipaux et à l'installation de ces derniers, Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de constituer la nouvelle commission communale des impôts directs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de la répartition suivante pour la commission communale des impôts directs de Tanus 2020 :

Commissaires titulaires		
BOSC Michel	Retraité militaire	12 Route du Viaduc du Viaur L'Escampelacs
EMERIAUD Françoise	Retraitee secteur bancaire	8 Route de Réquista Le Landassou
BOUTOUNET Jean	Retraité agriculture	4 Route du Capelard
STEIN Pierre	Artisan menuisier	9 Route de Fournials La Crouzié
SOLER Jean	Retraité secteur bancaire	12 avenue Paul Bodin
DELPOUX Gilbert	Retraité agriculture	2 Arviu
MOUYSET Christian	Retraité commerçant	2 Rue de Tréban
DELFOUR Gilbert	Retraité agriculture	8 Route du Fanc
VALERY Joël	Employé	Le Pouzat LABASTIDE GABAUSSE(81)
SOARES Américo	Conseiller de l'emploi	3 Rue de la Cabane Basse
LAURENS Sylvain	Employé commercial	1 Mamajou
ASSIE Mathilde	Infirmière	5 rue de la Cabane Basse

Commissaires suppléants		
CUQ André	Retraité SNCF	2 Rue du Ségala
CAVALIE Fabienne	Agricultrice	5 Route de la Mourseillé
EGEA Daniel	Retraité pâtissier	14 Rue de Tanus le Vieux
LACAN Alain	Imprimeur	7 Rue des Planques
VAYSSETTTES Maurice	Retraité employé/agriculture	Le Pradal MOULARES (81)
BONNAFIS Bernard	Agriculteur	1 La Prèze
MERCADIER Damien	Electricien	7 Impasse de la Bouriette
DUFOSSE Martine	Employée restauration	35 Rue de Tréban
MASSOL Raymond	Retraité couvreur	8 Rue de Tanus le Vieux
BOUSQUET Sébastien	Ouvrier mécanicien	38 Avenue Paul Bodin
SOULIE Jérôme	Salarié agricole	9 Route de Montplaisir La Moulinarié
AZAM Rolande	Retraitee laborantine	77 Avenue Paul Bodin

C'est ensuite le service de la Direction des Finances Publiques qui choisit 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, élus pour 6 ans, temps de la durée du mandat communal.

6- Subventions associations 2020 : Benoît RAVAILHE expose qu'il y a lieu comme chaque année de voter l'attribution de subventions aux associations de la commune. Compte tenu du contexte actuel liée à l'épidémie de COVID 19, la plupart des manifestations sont annulées, cependant il est important de soutenir les associations qui participent à l'animation et au dynamisme de la commune.

Accord à l'unanimité du montant des subventions suivantes pour l'année 2020 :

• Comité de la Foire du Ségala	700 €	
• Comité Comité des Fêtes	700 €	
• Football Club Tanusien	300 €	
• Club de l'Amitié	200 €	
• Boule Tanusienne	200 €	
• Sté de Chasse Tanus	100 €	
• Association Debout les yeux	200 €	
• Association Viaur Cérou (aides-soignantes)		135.00 €
• Association de Soutien à Domicile (AVS, aides ménagères)		135.00 €
• Association ADMR de St Jean de Marcel (Aides ménagères, AVS)		135.00 €
• Association Agréée de Pêche Protection du Milieu Aquatique de Carmaux (AAPPMA)		50.00 €

7-Indemnité de gardiennage des églises : Benoît RAVAILHE rappelle que les collectivités peuvent attribuer à la personne chargée du gardiennage de l'église une indemnité dont le plafond est fixé par circulaire interministérielle. La dernière en date du 26/03/2019, fixe le plafond de l'indemnité pour un gardien ne résidant pas sur la commune à 120.97 € par an. Il propose de reconduire le montant de l'indemnité versée depuis 2014 à l'Association Diocésaine d'Albi – Paroisse de Carmaux.

Accord à l'unanimité pour reconduire le versement, au titre du gardiennage des églises de Tanus et Fournials, la somme annuelle de 200.00 € à l'Association Diocésaine d'Albi – Paroisse du Carmausin.

8- Questions diverses : Benoît RAVAILHE expose rapidement les projets à mettre en œuvre et demande à chacun de réfléchir aux projets :

- Œuvrer à la mise en place d'un magasin de producteurs locaux
- Soutenir le projet de création d'une Maison d'Assistante Maternelles – MAM-
- Etudier la réfection des WC publics et de la Place du Ségala
- Relancer le projet départemental de la mise en œuvre d'une aire de covoiturage aux abords de la commune

La séance est levée à 00h01

Monsieur le Maire de Tanus,

Benoît RAVAILHE

